

CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 -SESSION 1-

Etablissement : EIA

Filière : GENIE INFORMATIQUE, SYSTEMES D'INFORMATION ET BIO ANALYSE

Semestre : S1

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de La Faculté de **GENIE INFORMATIQUE, SYSTEMES D'INFORMATION ET BIO ANALYSE** Abulcasis qui auront lieu du **10 au 29 Janvier 2022** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-2
- Entrée : SUD
- Zone : Zone EIA
- Emplacement : 3

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : EL-MOUDEN Moncif
- N° d'inscription : INS-EIA00011731/2021
- CIN/Passeport : G558314

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Algorithmique et Programmation Orientée Objet	13/01/2022	14h30
2	Management Hospitalier	13/01/2022	08h30
3	Infrastructure Système et Réseaux	15/01/2022	14h30
4	Techniques de communication orale	15/01/2022	08h30
5	Introduction au développement durable	18/01/2022	08h30
6	Base de Données et modélisation informatique appliquée aux sciences de la santé	18/01/2022	14h30
7	Langues & Communication 1	20/01/2022	08h30
8	Bio Analyse I : notions de probabilités et de statistiques	20/01/2022	14h30
9	Bio Analyse II : Tests statistiques et Analyses multivariées	22/01/2022	14h30
10	Méthodes numériques appliquées aux sciences de la santé	22/01/2022	08h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

